

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
ALC/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

OBJET : ZAC de Kerdroual - dossier de réalisation

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

La Ville a décidé d'aménager une zone d'activités économiques dans le secteur de Kerdroual.

Le 8 février 2007, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable à la réalisation de la ZAC ainsi que le dossier de création de celle-ci conformément aux articles L311-1 et R311-2 du Code de l'urbanisme.

La réalisation de la ZAC conduit à prévoir les équipements publics, les accès, les voiries de dessertes, les réseaux, les cheminements piétons, les aménagements paysagers s'appuyant sur la trame bocagère existante.

Le bilan prévisionnel de financement fait apparaître un équilibre des recettes et dépenses à 2 037 000 € hors taxes.

Le programme global des constructions destinées exclusivement aux activités économiques est réparti ainsi :

- Superficie totale des parcelles cessibles par la Ville 47 920 m² correspondant à une SHON maximum de 23 960 m².

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L311-1 et suivants et R311-6 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2007 créant la zone d'aménagement concerté de Kerdroual ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 mai 2006 ;

Vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Affaires Economiques ».

Article 1 : APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC d'activités économiques de Kerdroual.

Article 2 : APPROUVE le programme des équipements publics tel qu'il figure au dossier de réalisation.

Article 3 : DIT que la présente délibération sera affichée pendant deux mois. Mention d'affichage sera publiée dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Plœmeur. Le dossier pourra être consulté au service urbanisme.

Monsieur MADEC n'a pas pris part au vote.
Délibération adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ